



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-463

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 9 octobre 2024 par Monsieur DEMONFORT François, trésorier de l'association de l'Amicale Laïque Le Grand Maronnier, domicilié 24 Cassac, à Radenac (56500).

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur DEMONFORT François est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 18 octobre 2024 de 18h00 à 1h00 (le samedi 19 octobre), à l'occasion de la Boum d'Halloween à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 11 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUE